



Berne, 18 avril 2007

Destinataires:
les gouvernements cantonaux

**Choix du régime de l'épuisement en droit des brevets
Ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le Conseil fédéral a chargé l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) le 18 avril 2007 de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie actives sur le plan national et les milieux intéressés.

La consultation prend fin le

30 juin 2007

Elle a pour objet le choix du régime de l'épuisement en droit des brevets. Une motion charge le Conseil fédéral de présenter un message traitant de cette question au Parlement d'ici à la fin 2007. Dans ce message, il devra apporter des réponses exhaustives à toute une série de questions en relation avec les différentes options envisageables. Le rapport explicatif brosse un tableau complet de l'épuisement en droit des brevets.

Les documents relatifs à la consultation peuvent être téléchargés à partir de l'adresse : <http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html#EJPD>.

Nous vous prions de renvoyer votre prise de position, de préférence par courriel, à l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle dans le délai susmentionné à l'adresse suivante :

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Division Droit & Affaires internationales
3003 Berne
Tél.: 031 325 25 25 Fax: 031 325 25 26
Lukas.Buehler@ipi.ch



Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Veuillez agréer, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, l'assurance de notre haute considération.

Christoph Blocher
Conseiller fédéral